

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2014.

PRÉSENTS : BAUVALET Pascal, BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, DAUSSION Karen, FORESTIER Christine, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, LAGORS Thomas, MERCIER Anne-Gaëlle, NEY Alexandra, PIGANIOL Céline, SANCHEZ Sandrine et SANDREAU Claude

ABSENTS : BIRELLO Jean-Louis, DELOUVRIER Serge, CRUZ Jean-Louis et MONCEYRON Jean-Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MERCIER Anne-Gaëlle

PROCURATIONS :

DELOUVRIER Serge donne procuration à LAGORCE Patrice

MONCEYRON Jean-Pierre donne procuration à BINET-GAUBERT Véronique

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 10.04.2014.

1 – Budget Primitif 2014 – Commune :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ▶ vote, à l'unanimité, la section de fonctionnement
- ▶ vote, à l'unanimité, la section d'investissement

→ Dépenses de fonctionnement	1 601 842 €
→ Dépenses d'investissement	1 593 752 €
Total des dépenses	3 195 594 €

→ Recettes de fonctionnement	1 601 842 €
→ Recettes d'investissement	1 593 752 €
Total des recettes	3 195 594 €

2 – Indemnité Gardiennage Église 2014 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la note de la Préfecture de la Haute-Garonne qui maintient, pour l'année 2014, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales.

Le Conseil Municipal décide de maintenir à 119,55 € l'indemnité de gardiennage de l'église de Daux pour l'année 2014.

Deux abstentions : M. Claude SANDREAU et Mme Danielle BIRELLO

Cette somme sera prélevée à l'article 6282 du budget primitif 2014

QUESTIONS DIVERSES :

M. Le Maire présente le dossier de rénovation de l'éclairage public concernant le lotissement du vieux moulin et le parking des écoles.

Mme la Première Adjointe indique que le 8 Mai à 17h30 aura lieu la commémoration de la victoire de 1945.